

Le district Scolaire de Philadelphie
Bureau des droits et responsabilités des étudiants
440 N. Broad Street, Second Floor
Philadelphia, PA 19130
Bureau: 215.400.4830 ~ Fax: 215.400.4226

Rachel Holzman, Esquire

Chef adjointe

Notification des droits en vertu de l'amendement relatif à la protection des droits des élèves (PPRA)

Le PPRA confère aux parents d'élèves du primaire et du secondaire certains droits concernant la réalisation des sondages, la collecte et l'utilisation d'informations à des fins de marketing et certains examens physiques. Ces droits comprennent, sans s'y limiter, les droits suivants :

Consentement avant que les élèves ne soient obligés de se soumettre à un sondage qui concerne un ou plusieurs des domaines protégés suivants ("sondage sur les informations protégées") si le sondage est financé en tout ou en partie par un programme du ministère américain de l'éducation (ED)-

1. Les affiliations ou croyances politiques de l'étudiant ou de son parent ;
2. Les problèmes mentaux ou psychologiques de l'élève ou de sa famille ;
3. Le comportement ou les attitudes sexuelles ;
4. Un comportement illégal, antisocial, auto-incriminant ou dégradant ;
5. les évaluations critiques d'autres personnes avec lesquelles les répondants ont des relations familiales étroites ; 6. les relations privilégiées reconnues par la loi, telles que celles avec des avocats, des médecins ou des ministres du culte ; 7. les pratiques religieuses, les affiliations ou les croyances de l'étudiant ou de ses parents ; ou 8. les revenus, autres que ceux requis par la loi pour déterminer l'éligibilité au programme.

Recevoir un avis et avoir la possibilité d'exclure l'élève des programmes suivants

1. Tout autre sondage sur les informations protégées, quel que soit le financement ;
2. Tout examen physique ou dépistage invasif, non urgent, requis comme condition de fréquentation, administré par l'école ou son agent, et qui n'est pas nécessaire pour protéger la santé et la sécurité immédiates d'un élève, à l'exception des dépistages auditifs, visuels ou de scoliose, ou de tout examen physique ou dépistage autorisé ou requis par la loi de l'État ; et
3. Les activités impliquant la collecte, la divulgation ou l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des élèves à des fins de marketing ou pour vendre ou distribuer d'une autre manière ces informations à des tiers. (Ceci ne s'applique pas à la collecte, à la divulgation ou à l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des étudiants dans le but exclusif de développer, d'évaluer ou de fournir des produits ou des services éducatifs pour, ou à, des étudiants ou des établissements d'enseignement).

Inspecter, sur demande et avant l'administration ou l'utilisation -

1. Les sondages sur les informations protégées des étudiants et les sondages créés par une tierce partie ; 2. les instruments utilisés pour collecter des informations personnelles auprès des étudiants à des fins de marketing, de vente ou de distribution, telles que décrites ci-dessus ; et

3. Le matériel pédagogique utilisé dans le cadre du programme d'enseignement.

Ces droits sont transférés des parents à un élève âgé de 18 ans ou à un mineur émancipé en vertu de la loi de l'État.

Le district scolaire a élaboré des politiques, en consultation avec les parents, concernant ces droits, ainsi que des dispositions visant à protéger la vie privée des élèves dans le cadre de l'administration du sondage sur les informations protégées et de la collecte, de la divulgation ou de l'utilisation d'informations personnelles à des fins de marketing, de vente ou de distribution. Le district scolaire informera directement les parents de ces politiques au moins une fois par an au début de chaque année scolaire et après tout changement substantiel. Le district scolaire informera également directement, par exemple par courrier postal ou électronique, les parents des élèves qui doivent participer aux activités ou sondages spécifiques mentionnés ci-dessous et leur donnera la possibilité de refuser que leur enfant participe à ces activités ou sondages spécifiques. Les parents auront également la possibilité d'examiner toute sondage pertinent. Vous trouverez ci-dessous une liste des activités et sondages spécifiques couvertes par cette obligation de notification directe :

- La collecte, la divulgation ou l'utilisation d'informations personnelles recueillies auprès des élèves à des fins de marketing, de vente ou de toute autre distribution.
- Administration de tout sondage sur les informations protégées qui n'est pas financée en totalité ou en partie par l'ED. - Tout examen physique ou dépistage invasif non urgent, tel que décrit ci-dessus.

Les parents qui pensent que leurs droits ont été violés peuvent déposer une plainte auprès de :

Family Policy Compliance Office
U.S. Department of Education
400 Maryland Avenue, SW
Washington, DC 20202